



SAISON REGARDS 2026-2027

CAHIER DES CHARGES

PREAMBULE

REGARDS, est une saison de parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) proposée par la Région Normandie, destinée aux jeunes âgés de 15 à 30 ans : lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle et jeunes suivis par les Missions Locales.

Les « **Regards** » reposent sur :

- ✓ **Un temps de programmation dans les murs** : l'accueil d'une forme artistique au sein de l'établissement, dite forme *in situ*

Et/ou :

- ✓ **La fréquentation par les jeunes d'un spectacle et/ou d'une exposition et/ou d'une projection dans un lieu culturel dédié**, dite *forme extérieure*, en tout public

Et, en lien avec les formes artistiques précitées :

- ✓ **Des temps de sensibilisation et de médiation**
Note : les parcours de musiques actuelles bénéficient en plus d'une conférence généraliste sur l'histoire des musiques actuelles et, de manière optionnelle, d'1 à 2 conférences spécialisées.

Les « **Regards** » constituent :

- ✓ Une **école du spectateur** (arts vivants/cinéma) ou une **école du « regardeur »** (arts visuels/ patrimoine)
- ✓ **Des temps de diffusion et de médiation** pour les artistes et/ou les professionnels de la culture
- ✓ **Un espace de recherche et de mise en pratique de l'Education Artistique et Culturelle**

Les « **Regards** » valorisent

- ✓ **La fréquentation des espaces culturels** dans une démarche de programmation exigeante,
- ✓ **Les propositions culturelles et artistiques contemporaines,**
- ✓ **L'expérimentation artistique par la pratique et la rencontre**

Les parcours Regards sont proposés par :

- **des structures normandes de diffusion culturelle professionnelle en relation avec des artistes régionaux, nationaux voire internationaux programmés dans leur saison culturelle 2026-2027,**

ou

- **des équipes artistiques normandes diffusées en plusieurs lieux professionnels normands partenaires du projet, dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027** (pour les parcours intégrant des formes en salle)

ou

- **des équipes artistiques normandes professionnelles déjà diffusées dans des lieux professionnels, dans les 3 années qui précèdent le présent cahier des charges.**

Ils portent sur les arts visuels, l'image animée et/ou sur les arts vivants : arts du cirque, arts de la rue, art lyrique, musiques actuelles, musiques du monde, théâtre, musiques de création et de répertoire, danse, art de la marionnette, peinture, sculpture, architecture, cinéma....

La coordination des parcours « Regards » est assurée par les CEMEA de Normandie. Ce travail consiste notamment à :

- Contribuer au développement de l'Education Artistique et Culturelle en direction des jeunes relevant de la compétence de la Région : lycéens, apprentis, jeunes demandeurs d'emploi... dans une perspective d'émancipation et de participation à la vie culturelle de leur territoire
- Centraliser les plannings, suivre le programme de la saison annuelle, faciliter la mise en relation entre les artistes, les établissements scolaires, les organismes de formation professionnelle ou structures d'accompagnement socio-professionnel et les structures culturelles.
- Animer les échanges consécutifs aux spectacles/projections ou expositions in situ et/ou en extérieur
- Conseiller si besoin, les équipes artistiques et les opérateurs culturels en matière d'ingénierie pédagogique des parcours EAC en lien avec les œuvres proposées
- Proposer des temps de réflexion et de mutualisation des pratiques
- Participer à l'analyse et à la valorisation de la saison Regards (création d'outils d'information (programme de la saison Regards...), d'évaluation, de recueil et de suivi des candidatures)
- Faciliter la mise en place des parcours et garantir les conditions d'accueil des équipes artistiques au sein des établissements en lien avec les référents pédagogiques
- Recueillir les bilans de chacun des parcours menés en vue d'un bilan global de la saison à partir de questionnaires et/ou de bilans fournis par les opérateurs culturels

1- OBJECTIFS DE LA SAISON REGARDS :

Pour les jeunes :

- ✓ Découvrir une (des) création (s) artistique (s),
- ✓ Rencontrer des artistes,
- ✓ Fréquenter des lieux et événements culturels de la région,
- ✓ Expérimenter des approches ou des techniques artistiques,
- ✓ Devenir des spectateurs ou visiteurs autonomes et par là même, développer leur sens critique en s'appropriant les formes artistiques proposées.

Pour la structure éducative / établissement scolaire :

- ✓ Accueillir des artistes et des professionnels de la culture pour mettre en œuvre une médiation artistique et culturelle, en lien avec des pratiques pédagogiques diverses,
- ✓ Favoriser des climats de sociabilité et de convivialité au sein du groupe ou-et de l'établissement.

Pour les structures culturelles et les artistes :

- ✓ Partager leur travail avec des publics,
- ✓ Inventer des formes de médiation adaptées,
- ✓ Favoriser les rencontres interdisciplinaires.

Pour la Région Normandie :

- ✓ Favoriser l'accès des jeunes à l'art et à la culture, notamment dans le cadre de sa politique en faveur des Droits Culturels,
- ✓ Répondre à l'objectif de généralisation d'une Éducation artistique et culturelle, ancrée dans les territoires, lieux privilégiés de la proximité et de l'efficacité de l'action
- ✓ Renforcer la présence artistique sur l'ensemble du périmètre régional, donner aux créateurs et aux diffuseurs, les moyens de travailler et d'expérimenter en relation avec les populations et de faire circuler les œuvres.

2- NOUVEAU : 4 DIFFERENTS TYPES DE PARCOURS REGARDS

Tous les parcours Regards ont en commun de répondre explicitement aux 3 piliers de l'EAC.



Pour cette saison 2026-2027, il est proposé **4 types de parcours Regards ; chacun d'entre eux se déclinent en 2 ou 3 étapes artistiques : voir tableau ci-dessous**

○ **ETAPE ARTISTIQUE 1 : Forme participative (atelier/sensibilisation)**

Ces temps de sensibilisation et/ou d'ateliers artistiques peuvent prendre différentes formes : atelier(s) de pratique et/ou conférence participative, concert commenté, atelier d'écriture, ou de toute forme jugée pertinente, à imaginer par l'équipe artistique.

Ils peuvent être des temps de pratique et/ou des temps de sensibilisation, **destinés à fournir aux publics des clés de lecture artistiques, culturelles, contextuelles, scientifiques ou historiques**. Cet atelier peut être proposé avant la forme in situ, et/ou avant la forme extérieure.

Sont privilégiées des formes de sensibilisation actives et participatives, partant du principe que la rencontre se fait principalement par le « faire ensemble » et par l'expérimentation. L'(les) artiste(s) qui animera(ont) ce temps de sensibilisation provient(nent) de l'équipe donnant la forme artistique in situ et/ou de l'équipe programmée dans l'un des lieux partenaires. Il est souhaité, autant que possible, que les artistes intervenants soient les mêmes tout au long du projet. Ce temps de sensibilisation est de 2 heures minimum, de 3 à 6 heures en moyenne, et de 9 heures maximum découpées en séances de 2 à 3 heures maxi, programmées en amont de la sortie culturelle. Le volume horaire est augmenté pour les Regards +

	ETAPE ARTISTIQUE 1 ¹			ETAPE ARTISTIQUE 2	ETAPE ARTISTIQUE 3	Nombre Prévisionnel sélectionné par le jury
Coordination et animation assurée par les CEMEA de Normandie						
Type de parcours	Forme(s) participative(s)	Volume horaire des formes participatives		Forme In Situ	Forme extérieure programmée en tout public ²	
		mini	maxi			
Regards +	X	10	20	X	X	
Regards	X	2	9	X	X	12
Regards « in situ »	X	2	9	X		8
Regards « sortie »	X	2	9		X	8

- Note : Dans un parcours « Regards + » Le parcours doit être à imaginer par un artiste ou une équipe artistique **et un établissement précis d'une part, et en lien avec la forme extérieure proposée d'autre part.** Ce « parcours Regards + » doit pouvoir être proposé/adapté à un autre établissement intéressé lors de la diffusion du programme Regards et de l'appel à candidatures des établissements.

¹ Des professionnels de la culture (directeurs, RP, techniciens) peuvent être associés aux temps de sensibilisation si besoin.

² La Région privilégie les formes programmées en tout public qu'elles aient lieu en soirée ou en matinée.

Le planning prévisionnel de l'ensemble du parcours Regards + devra impérativement être déterminé au plus tard le 15 octobre de l'année scolaire et transmis à la Région.

Note : Dans le cas d'un « Regards + », les temps d'ateliers et de sensibilisation peuvent permettre la création d'un ou plusieurs objets artistiques ou un projet de restitution publique (type exposition, enregistrement, vidéo, captation...) à prévoir dans l'élaboration du parcours.

○ **ETAPE ARTISTIQUE 2 : forme artistique *in situ***

- Il s'agit d'une proposition artistique³ au sein de l'établissement ou de la structure d'accompagnement socio-professionnelle, pouvant être un spectacle, un concert, une exposition, une projection, une performance, une lecture théâtralisée ou musicale... La forme proposée doit être adaptée au lieu (ou facilement modulable) et autonome techniquement. La forme *in situ* sera suivie d'un échange avec l'(les) artiste(s), et le cas échéant, animé par les CEMEA.

Note : La forme *In situ* peut être proposée avant les temps de sensibilisation et/ou d'ateliers.

○ **ETAPE ARTISTIQUE 3 : forme dite « extérieure » ou « sortie »**

- Il s'agit d'une proposition artistique en séance ou en accueil « tout public » dans le cadre de saisons culturelles proposées par des lieux professionnels dédiés et/ou de festivals :

Le lien doit être évident entre la forme programmée dans le lieu de diffusion et le parcours qui la précède au sein de la structure éducative (forme participative et/ forme *In Situ* le cas échéant) : même artiste, même compagnie, même auteur, même technique, thématique ou esthétique similaire etc.

Si la sortie proposée est programmée sur le temps scolaire, elle doit être ouverte à d'autres publics.

Il est attendu **une rencontre (ou un bord de scène) juste après la visite/le spectacle** pour clore la rencontre entre les jeunes et les artistes.

3- PUBLICS VISES : ÂGE, PROFIL, TAILLE DES GROUPES

Les projets retenus s'adressent aux publics jeunes âgés de 15 à 30 ans qui relèvent du champ de compétences de la Région :

- ✓ Lycéens inscrits en établissement public ou privé sous contrat, d'enseignement général, technologique, professionnel et/ou agricole ainsi qu'en Maison Familiale et Rurale (MFR),
- ✓ Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)
- ✓ Centres de Formation des Apprentis (CFA)
- ✓ Missions Locales

³ Les formes artistiques proposées doivent être créées ou suffisamment avancées pour garantir des éléments techniques et financiers stables. Elles ne doivent pas être créées pour la saison Regards. Le budget alloué à l'artiste ou à l'équipe artistique dans le cadre de la saison ne peut servir à la production de cette forme.

- ✓ Organismes de formation accueillant des stagiaires de la Région,
 - ✓ EREA, Pôle MLDS, Micro-lycées, École de la deuxième chance...
- **sous réserve de locaux adaptés pour accueillir l'équipe artistique, les ateliers et la forme *In situ*** (voir si dispositions/contraintes particulières mentionnées dans les projets)

Les parcours Regards pourront être proposés à un(e) ou plusieurs groupe(s) constitué(s) : classe, groupe-classe, groupe d'internes, groupe de spécialité, collectif... au sein des structures scolaires ou socio-éducatives.

- ✓ **Taille des groupes :** 12 jeunes *a minima* – 100 jeunes *maxi* (ou 3 classes pour un seul établissement et un seul parcours). D'éventuelles limites sur les ateliers et les jauges maxi des formes *In Situ* et en extérieur) sont indiquées dans la fiche projet-projet synthétique afin d'anticiper la nécessité d'organiser plusieurs sessions le cas échéant.
- ✓ **Profil des jeunes :** étant donné l'hétérogénéité des publics il est demandé aux porteurs de projets Regards **d'évaluer de 1 à 3, le niveau de difficulté⁴ du parcours en matière d'appropriation des formes artistiques présentées et des ateliers proposés ;** de la même manière la mention d'une tranche d'âge à privilégier peut-être utile dans certains cas.

La saison Regards a bien pour vocation de permettre à des jeunes éloignés de l'offre culturelle de vivre une expérience sensible et artistique. Ainsi, les classes d'option ou de spécialité artistique, sans être exclues, ne sont pas prioritaires.

Pour les organismes de formation et les Missions Locales, les parcours feront l'objet de modalités adaptées. Ils seront proposés prioritairement aux stagiaires impliqués dans des formations *dites* préparatoires ou des jeunes engagés dans un parcours d'accompagnement soutenu.

4- CONDITIONS D'ELIGIBILITE POUR LE SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL

Les porteurs de projets éligibles sont des **structures culturelles professionnelles normandes** (personnes morales) ou des **équipes artistiques normandes** dûment **programmées** dans *lesdites* structures **au cours de la saison 2026-2027** (ou au cours des trois dernières saisons pour les Regards *In Situ*⁵), **d'octobre à mai, du lundi au vendredi après-midi, hors période de vacances scolaires et week-end compte tenu des publics visés.**

Pour les Regards et Regards +, des alternatives de diffusion peuvent être éventuellement proposées si elles sont justifiées : sortie de résidence, déambulation/exposition dans un lieu patrimonial ou un Musée, répétition générale, séance scolaire ouverte à d'autres publics....

Les artistes qui interviennent doivent témoigner d'une activité récente de création diffusée dans des lieux professionnels.

⁴ La note de 1 peut être choisie pour les œuvres les plus accessibles ou les ateliers ne nécessitant pas une maîtrise de l'écriture par exemple. A contrario la note 3 peut être indiquée pour les œuvres les plus exigeantes ou des ateliers nécessitant des compétences spécifiques.

⁵ Pour les propositions de parcours Regards « in situ » il est demandé de fournir les dates de diffusion dans les réseaux professionnels dans les 3 années qui précèdent le présent appel à projets

Les projets portés par des structures culturelles déjà soutenues par la Région Normandie ne seront éligibles que s'il s'agit de nouveaux projets, s'ajoutant à ceux déjà inscrits dans les missions habituelles de diffusion, de soutien à la création, ou de fidélisation des publics *desdites* structures.

5- ANALYSE DES PROJETS, CRITERES ET REPARTITION TERRITORIALE

Outre les documents attendus (intention artistique, visuels, dossier ou démarche pédagogique, calendrier de diffusion pour la période 2023-2027, et les documents administratifs au complet :

- ✓ La **qualité** et la **singularité** des **projets artistiques** : une note d'intention artistique est attendue quel que soit le type de parcours proposé.
- ✓ La **qualité et l'inventivité des formes de médiation proposées aux publics** par un dossier pédagogique joint ou la démarche éducative bien décrite
- ✓ La **diversité des champs artistiques** représentés
- ✓ L'**équilibre territorial des propositions** sélectionnées par le jury
- ✓ Le **renouvellement des artistes intervenants**
- ✓ La **parité des équipes et directions artistiques**
- ✓ La **diversité culturelle**

Notes :

- **Les projets hybrides sont les bienvenus** (Arts visuels/Musée, Théâtre /Culture Scientifique, Cirque/Arts visuels, Musique/Cinéma, Danse / Histoire de l'Art, Marionnette/ Sport etc).
- **2 projets maxi** par acteur culturel ou artistique sur la base d'œuvres non présentées ou non diffusées sur le territoire concerné lors de la saison Regards 2025-2026.
- L'année 2027 marquera celle du **millième anniversaire de la naissance de Guillaume le Conquérant** à Falaise, en Normandie.
La Région Normande souhaite célébrer cet anniversaire historique en organisant **MILLENIUM, un évènement populaire, culturel et touristique de grande envergure**, en **Normandie** mais aussi dans tous les **territoires européens** qui partagent avec elle une **histoire** et un **héritage commun**, parmi lesquels le Royaume-Uni, l'Irlande, les îles anglo-normandes, la Flandre, la Norvège, le Danemark et les 6 régions du Sud de l'Italie. Des propositions de parcours Regards se déroulant en 2026 et 2027 en lien avec MILLENIUM sont les bienvenus.

Les projets présentés doivent être ouverts à l'échelle d'un département au moins et, dans la mesure du possible, à plusieurs départements normands, voire à l'ensemble du territoire régional. Certains projets peuvent d'emblée prévoir de travailler avec plusieurs établissements⁶ et/ou plusieurs structures culturelles (pour donner une dimension régionale à leur démarche par exemple).

Pour l'ensemble du territoire normand, ce sont **30 à 32 parcours différents** qui seront proposés aux établissements sur la saison 2026-2027, le plus équitablement répartis en fonction de la

⁶ Si tel est le cas, les dits établissements doivent faire acte de candidature en mai-juin, laquelle sera étudiée selon les mêmes critères que les autres candidatures : 3 vœux motivés

démographie de la jeunesse normande et des propositions artistiques répondant au cahier des charges (voir répartition ci-dessous).

Important : Un seul et même parcours Regards peut être proposé sur un ou plusieurs départements. Il sera comptabilisé pour le département du siège du porteur de projet ou de la diffusion la plus significative.

Un même parcours Regards peut être proposé dans une version « *classique* » et dans une version « *Regards +* », laquelle demeure coconstruite avec un établissement précis avant la date de clôture du dépôt du projet sur la plateforme régionale des aides.

➤ Démographie de la jeunesse et répartition prévisionnelle des projets retenus

Département	76	14	27	50	61
Répartition en % de la population générale ⁷	38%	21%	18%	15%	8%
Répartition des jeunes ⁸ de 15 à 29 ans en %	38%	21%	18%	15%	8%
Répartition des lycéens ⁹ en %	42%	21%	16%	13%	7%
Nb prévisionnel de Propositions artistiques retenues	12	7	6	4	3
Nb prévisionnel d'établissements retenus	27	15	12	10	6

6- REPARTITION DES CHARGES

La Région prend en charge¹⁰ par une dotation au lieu de diffusion et/ou aux artistes (*pour ces derniers, une structure juridique compatible avec le versement d'une subvention- type association loi 1901, collectivité est indispensable*) :

- La forme dite *in situ* (spectacle ou exposition par exemple, au sein de la structure éducative),
- La forme participative : ateliers mis en place par l'équipe artistique ainsi que les défraiements afférents sur un Regards, ou un Regards « sortie ».

L'établissement prend en charge :

- **L'organisation et le coût du transport des jeunes/élèves et des enseignants référents** jusqu'au lieu de diffusion si besoin (transport en commun, train, car, co-voiturage...)
- **Les repas des équipes artistiques le midi au restaurant scolaire** (éventuellement le soir si possible et nécessaire).
- **La responsabilité de conditions d'accueil favorables aux équipes artistiques et adaptées aux œuvres** *in situ* et aux ateliers proposés : *locaux, accès aux prises électriques, accueil café etc*
- **L'information aux parents et les autorisations de sortie pour les mineurs pour ce qui concerne la-les sortie-s culturelle-s en mentionnant le concours de la Région Normandie.** Un modèle sera fourni.

⁷ Source insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8546242> population normande au 1er janvier 2025

⁸ Source INSEE en 2022

⁹ Source Insee- Omphale 2017 ; Rectorats, bases élèves 2016- projection 2020-2025
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3532232> consulté le 26 septembre 2025

¹⁰ Cette prise en charge oscille entre 90% et 100 % en fonction de la typologie du parcours

- **Les coûts de billetterie sur son budget propre** : le nombre de places précis devra être transmis à la structure culturelle de diffusion concernée dès la rentrée par le référent pédagogique.
- **10% des coûts liés aux interventions artistiques dans l'établissement pour les Regards + et les Regards In Situ sur son budget propre** (dans la limite de 500 €/groupe de 12 à 35)

La Région délègue à la coordination régionale :

- La coordination de la saison Regards dans son ensemble,
- L'appui à l'ingénierie pédagogique si besoin
- Une présence avec animation des échanges après les formes in situ ou les formes extérieures proposées
- Les bilans de chaque saison, le bilan de chaque parcours à partir de questionnaires et de documents remplis ou produits par les opérateurs

A ce titre, les Cémea de Normandie seront associés à la planification de chacune des étapes et informés de toute modification, en particulier de planning.

Le lieu de diffusion ou le porteur de projet prend en charge :

- **La représentation programmée lors de la saison culturelle 2026-2027**, le cas échéant, qu'elle soit scolaire ou tout public ;
- **L'organisation de l'intervention des artistes** dans le.s établissement.s d'un point de vue technique et logistique (dates et lieux des ateliers et de la forme dite *In Situ*)
- **La réservation des places en nombre suffisant pour les jeunes/élèves, les accompagnateurs, et le cas échéant, la Région et/ou la coordination régionale.**

Le coût de la place de la sortie culturelle (billetterie) sera :

- **Tout ou partie pris en charge par le jeune ou l'élève**, (*possibilité d'utiliser le pass culture collectif (sous réserve de l'accord de la structure de diffusion, ou d'utiliser un atout spectacle au sein des lieux de diffusion partenaires du dispositif pour les jeunes détenteurs de la carte Atouts Normandie)*),
- **Tout ou partie pris en charge par l'établissement scolaire ou la structure d'accueil sur ses fonds propres ou tout autre moyen à sa disposition** : le tarif attendu pour la place de spectacle se situe entre 5 et 12 euros par personne ; **il est impérativement renseigné dans la fiche projet** et chiffré dans le budget prévisionnel sur la base de 30 jeunes. **Les places des accompagnateurs** (référents pédagogiques, Région, coordination régionale) **sont gratuites.**

IMPORTANT : Pour toutes les propositions de parcours Regards +, le projet est soumis à un co-financement de l'établissement de 10% minimum (pass culture part collective, établissement, autofinancement...) des formes participatives. Ce cofinancement est négocié en amont de la réponse à l'appel à projets (avant mi-mars) en plus des coûts éventuels de billetterie.

De la même manière, pour les Regards « in Situ », en l'absence de sortie culturelle (frais de transport et de billetterie), un engagement de cofinancement des établissements de 10% minimum est requis lors de la demande déposée suite à l'appel à candidatures en mai.

Si un co-financement relève (tout ou partie) du Pass Culture *versus* « part collective » et que le projet de parcours Regards est retenu par le jury, **le porteur est nécessairement référencé comme partenaire culturel du Pass culture et déposera une offre ciblée sur la plateforme ADAGE pour bénéficier de ce cofinancement.**

Les coûts de billetterie et/ou de transport quel que soit le type de parcours proposé (tout ou partie à la charge de l'établissement ou des jeunes) devront apparaître dans le budget prévisionnel, construit pour un groupe moyen de 30 jeunes) dans la colonne « charges » avec le montant correspondant en produits sur la ligne « établissement ».

Synthèse des engagements et des co-financements¹¹ : porteur de projet/Région/ Etablissement/structure de diffusion.

Type de parcours	Regards +	Regards	Regards « In Situ »	Regards « Sortie »
Le porteur de projet peut proposer un co-financement des interventions artistiques et techniques				
Financement Etape 1 Forme participative	90 % Région 10% établissement*	100% Région	90 % Région 10% établissement*	100 % Région
Financement Etape 2 Forme in situ	100% Région	100% Région	90 % Région 10% établissement*	<i>Sans objet</i>
Financement Etape 3 Forme extérieure	Coûts de cession/projection ou exposition (Structure de diffusion) * Billetterie et transport (établissement)	Coûts de cession/projection ou exposition (Structure de diffusion) * Billetterie et Transport (établissement)	<i>Sans objet</i>	Coûts de cession/projection ou exposition (Structure de diffusion) * Billetterie et Transport (établissement)

¹¹ Les cofinancements peuvent être multiples et comporter des autofinancements du porteur de projet.

*Concernant les Regards + et les Regards « in situ », le co-financement des établissements (lycées, CFA, Missions Locales etc) pour la forme in situ et/ou la forme participative ne peut excéder 500 euros pour un groupe de 12 à 35 jeunes. Cette limite est nécessaire pour permettre aux établissements de faire acte de candidature en toute connaissance de cause.

7- VALORISATION ET COMMUNICATION

La valorisation du parcours par l'établissement, par l'équipe artistique ou par la structure culturelle peut prendre différentes formes (écriture/publication de textes écrits par les jeunes, vidéo, partage sur les réseaux sociaux, reportage...).

Les établissements ou structures d'accueil peuvent convier les médias lors de la venue des artistes dans leurs locaux. Un communiqué de presse type élaboré par la Région sera fourni si besoin.

Les porteurs de projets et les équipes éducatives/pédagogiques doivent mentionner le concours de la Région Normandie :

- auprès des artistes intervenants,
- auprès du public, des parents d'élèves,
- au sein de l'établissement, et sur tous les supports de communication : affiches, articles, vidéos, publications sur le site Web de l'établissement, reportage, interview radio, information aux parents etc
- auprès des journalistes ou des personnes qui relayent l'information

Les logos à utiliser dans le respect de la charte graphique sont téléchargeables depuis :
<https://www.normandie.fr/logo-et-charte>

8- CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'APPEL A PROJETS et MODALITES D'INSTRUCTION 2026-2027

Etapes de l'Appel à projets	Qui ?	Quand ?
Dépôt des projets de parcours artistiques et culturels	Structures culturelles, en relation avec des artistes / équipes artistiques sur la plateforme régionale des aides https://aides.normandie.fr/parcours-regards-2026-2027	Lundi 15 décembre 2025 au mercredi 18 février 2026 minuit, délai de rigueur
Analyse et sélection des projets	Région Normandie, Rectorat (Académie de Normandie), la DRAAF, et la DRAC de Normandie	20 février au 18 mars 2026
Compilation des parcours et conception du programme de saison	Région et Céméa	20 mars au 24 avril 2026
Envoi de l'appel à candidatures aux établissements scolaires et autres structures éducatives	Région	Mardi 28 avril 2026
Date limite dépôt des candidatures des établissements	Région et prestataire externe	Mercredi 27 mai 2026
Jury d'attribution des parcours aux établissements et inscription sur liste d'attente	Région, en partenariat avec le Rectorat, la DRAC et la DRAAF de Normandie	Vendredi 12 juin 2026
Consolidation des répartitions territoriales et ajustements des budgets	Région en lien avec les porteurs de projets	Mardi 1 ^{er} juillet 2026 au plus tard
Finalisation logistique des parcours	Organisme à définir, en relation avec les structures culturelles	Juin- septembre 2026
Vote des subventions en Commission Permanente régionale	Région	Septembre 2026 (calendrier en cours)
Déroulement des projets	Structures culturelles, artistes / équipes artistiques, prestataire externe	Année scolaire 2026/2027
Fiches d'évaluation qualitative à compléter	Structures culturelles, équipes artistiques et enseignants/référents éducatifs	Avril à juin 2026

9- RENSEIGNEMENTS

Rappel des pièces à fournir :

- Statuts à jour (porteur du projet = bénéficiaire de la subvention sollicitée)
 - Nom des représentants légaux
 - RIB
 - Avis de situation au répertoire Sirene de moins de 3 mois (<https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
- Tous ces documents doivent correspondre à une seule et même entité juridique ainsi qu'une adresse commune à tous les documents fournis.
- Dossier REGARDS dûment complété et signé
 - Budget prévisionnel pour un groupe de 30 jeunes indiquant dépenses détaillées et ventilation des cofinancements
 - Calendrier de diffusion pour la période 2023 – 2026 (dates et lieux)
 - Fiche de synthèse dûment complétée (format word ou pdf modifiable)
 - **2 à 4 visuels** (pour utilisation dans le programme de la saison Regards)
 - Dossier artistique (forme in situ et/ou forme extérieure)
 - Dossier ou démarche pédagogique en lien avec les formes artistiques proposées.

- Concernant le dépôt des réponses à l'appel à projets 2026-2027 sur la plateforme régionale des aides de la Région Normandie :
<https://aides.normandie.fr/parcours-regards-2026-2027>

Nathalie Bonnaire – Direction de la Culture et du Patrimoine – Région Normandie :
02.35.52.57.37 - nathalie.bonnaire@normandie.fr

- Concernant les éléments artistiques, pédagogiques et logistiques des projets « Regards » saison 2026-2027 :

Cyrille Lamisse – Direction de la Culture et du Patrimoine – Région Normandie :
02.32.76.85.98 / 06.24.77.19.53 - cyrille.lamisse@normandie.fr

Hervé Roué – CEMEA de Normandie – 06.62.23.84.77 - herve.roue@cemea-normandie.fr